

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Rénovation énergétique de la copropriété Lakanal



COPROPRIETE

- 10 LOGEMENTS
- VOIRON
- 1 BATIMENT
- CONSTRUCTION 1970



TRAVAUX REALISES



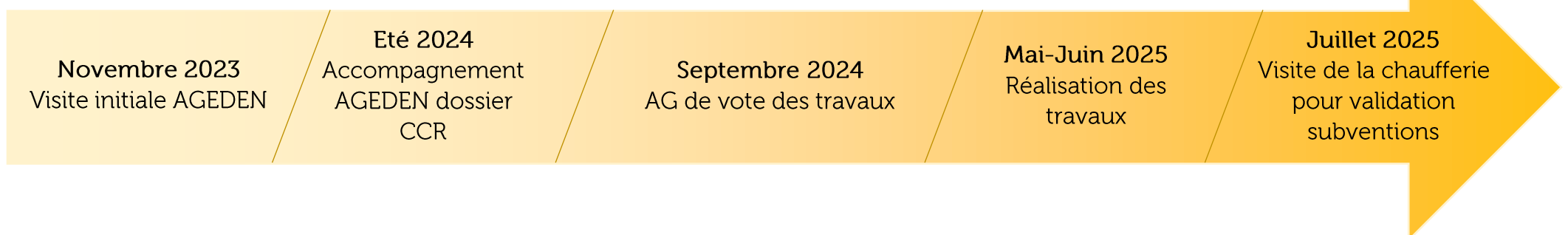
Chauffage et eau chaude sanitaire

Remplacement de la chaudière fioul collective par une chaudière bois granulés 58kW produisant chauffage et eau chaude sanitaire (ECS).

✓ 30 tonnes de CO₂ émis en moins par an !

+ Réflexion en cours pour la réfection et isolation de la toiture

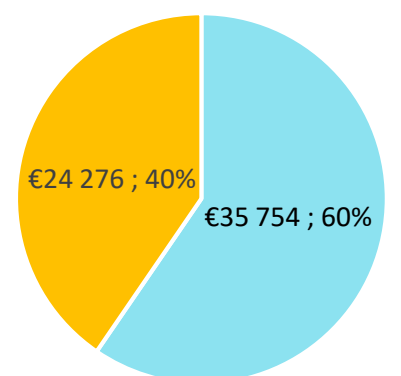
PARCOURS DE RENOVATION



PLAN DE FINANCEMENT

- Coût travaux : 60 030 €
- Reste à charge par logement moyen avant aides : 6 000 €
- Reste à charge par logement moyen aides déduites : 2 427 €
- Dépense fioul annuelle avant travaux : 12 000 €
- Dépense prévisionnelle annuelle après travaux : 8 000 €
 - ➔ Economie prévisionnelle en énergie de 4000 € par an
 - ➔ Temps de retour sur investissement : 6-7 ans

- Subvention Contrat de Chaleur Renouvelable
- Reste à charge



LE CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE ?

Le Contrat de Chaleur Renouvelable, porté par le Pays Voironnais, est un dispositif d'aide qui émane du Fonds Chaleur de l'ADEME. Ce dispositif a pour but d'encourager la mise en place de systèmes de production de chauffage et/ou eau chaude sanitaire à partir d'énergies renouvelables : chaufferies bois, géothermie, solaire thermique ou encore création de réseaux de chaleur urbain. Les copropriétés sont éligibles à ce dispositif.

Financé par



FOCUS GRANULES DE BOIS

En France, 95% des granulés de bois produits sont issus de déchets, dits « coproduits » de transformation du bois (en scieries notamment). En Isère, on trouve plusieurs distributeurs de granulés et une usine de granulation, située dans le Grésivaudan. Celle-ci valorise les coproduits de la scierie alimentée principalement par les plantations de résineux de Belledonne et de Chartreuse.



La sève des résineux fait office de liant pour les granulés, qui permet leur fabrication sans adjuvant.